

Le 13 novembre 2024

Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6

**Objet : Appui de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain à Ray-Mont Logistiques dans le cadre de la consultation *Site Ray-Mont Logistiques – Secteur Assomption Sud***

Madame la Commissaire,  
Monsieur le Commissaire,

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) tient à exprimer son appui aux aménagements proposés dans le cadre de la consultation *Site Ray-Mont Logistiques – Secteur Assomption Sud* de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

**Des activités réalisées de plein droit et une approche de bonne foi**

D'entrée de jeu, la Chambre insiste sur l'importance que Montréal, comme toute administration gouvernementale, respecte les droits des promoteurs et des gens d'affaires qui développent des projets répondant aux exigences du cadre légal et réglementaire. Ray-Mont Logistiques, une entreprise d'ici dont les activités s'inscrivent directement dans le contexte d'une ville portuaire et logistique de premier plan, a développé un projet dans un contexte dit « de plein droit ». C'est un élément fondamental du projet en cours.

Rappelons que les jugements de la Cour d'appel et de la Cour supérieure du Québec ont confirmé que l'entreprise pouvait opérer sur son terrain sans qu'aucune modification à l'aménagement du site ne soit nécessaire. Au-delà de cette réalité, Ray-Mont Logistiques a pourtant fait de nombreux efforts pour tenir compte de certaines inquiétudes qui ont émergé dans la communauté.

L'entreprise s'est comportée en bon citoyen corporatif et a multiplié les efforts pour ajuster son projet. Dès 2018, et ce, malgré un litige qui l'opposait à la Ville, l'entreprise a proposé des mesures de cohabitation répondant directement aux préoccupations exprimées par les citoyens. Bien que la Ville n'ait jamais donné suite à ces propositions initiales, Ray-Mont Logistiques a par la suite participé volontairement à plusieurs exercices de consultation, notamment ceux de l'OCPM (2019), de l'Instance de concertation Assomption Sud—Longue-Pointe et du Groupe de travail thématique (2021).

Dans toutes ces initiatives, ainsi qu'en parallèle de celles-ci, l'entreprise et ses équipes se sont investies et ont proposé des pistes de solution concrètes à la Ville de Montréal pour favoriser la cohabitation.

...2

.....

Bien que tardive, la récente entente entre la Ville et l'entreprise, saluée par la Chambre, a enfin confirmé le bien-fondé du projet, témoigné d'une volonté commune d'aller de l'avant et donné l'occasion à tous de reconnaître la bonne foi de Ray-Mont Logistiques dans la mise en place de nouvelles mesures.

Nous devons saluer les propositions volontaires formulées par Ray-Mont Logistiques, qui auront pour effet d'accroître le verdissement du site et de réduire les impacts visuels et sonores, dans le respect de la réglementation en vigueur.

### **Un site à fort potentiel**

Nous tenons à souligner le rôle stratégique que joue le Port de Montréal dans l'économie montréalaise et québécoise. À cet égard, l'aménagement du territoire dans les zones immédiates doit favoriser une insertion cohérente d'activités comme celles de Ray-Mont Logistiques. Cela explique les projets d'infrastructure, notamment la modernisation du réseau routier (boulevard Souigny) autour du Port de Montréal, qui permettront d'optimiser la capacité logistique de Montréal et des industries stratégiques de l'Est de Montréal.

Le projet de Ray-Mont Logistiques contribuera à la revitalisation de l'Est de Montréal. Le projet est situé sur un terrain lourdement contaminé par près d'un siècle d'activités de l'ancien occupant, la Canadian Steel Foundries. En raison de son haut niveau de contamination, ce terrain était resté vacant pendant plusieurs années. Il représente un passif environnemental important. En procédant à sa réhabilitation environnementale à ses frais, Ray-Mont Logistiques transformera ce terrain contaminé en actif pour le grand Montréal, tout en réduisant les risques environnementaux associés à un tel terrain.

C'est d'ailleurs grâce à l'expertise d'une entreprise d'ici, SANEXEN, que Ray-Mont Logistiques a pu développer une façon innovante de donner une deuxième vie à ce terrain lourdement contaminé. Il s'agit d'un bon exemple de développement économique responsable.

Enfin, en rapprochant ses activités du Port de Montréal, le site de Ray-Mont Logistiques apportera d'autres bénéfices environnementaux notables. Parmi ceux-ci, une réduction de près du tiers du camionnage lourd total sur la rue Notre-Dame, une réduction de 82 % des émissions de GES de l'entreprise et une réduction de 88 % de la distance parcourue sur les routes locales par du camionnage lourd de l'entreprise. Il s'agit d'une optimisation directe du camionnage du Grand Montréal entre la plateforme logistique et le Port de Montréal.

Ray-Mont Logistiques peut donc compter sur le soutien de la Chambre dans le cadre de la présente consultation de l'OCPM. La Chambre recommande à l'Office d'accepter les aménagements soumis à la consultation afin que ce site puisse être redéveloppé dans les plus brefs délais et ainsi générer les bénéfices environnementaux et économiques qui en découlent.

Veillez agréer, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président et chef de la direction,



Michel Leblanc